



facture terrassement au bout de 6 ans

Par **Brudomi**, le **06/09/2012** à **16:33**

Bonjour,

Il y a 6 ans un artisan a effectué un terrassement chez moi pour créer un petit parking (pour 4 voitures) ainsi qu'un chemin d'accès en pente.

A chaque pluie forte ou orage ,par le ruissellement,mon chemin se retrouve sur la route devant chez moi.

J'ai appelé ce monsieur 20 ou 30 fois afin qu'il remédie à cet inconvénient mais peine perdue ,il n'ai jamais revenu.

je n'ai jamais payé la facture (attendant qu'il me répare le chemin)et au bout de 6 ans il réapparaît et me demande le paiement intégral.

ma question est: a t il le droit de me réclamer un paiement pour un travail datant de 6 ans (un mauvais travail de surcroît)?

Merci pour votre réponse car n'étant pas au top dans le domaine juridique ,elle ne pourra que m'aider.

Par **janus2fr**, le **06/09/2012** à **18:34**

Bonjour,

L'action des professionnels envers les consommateurs se prescrit sur 2 ans. Donc si cet entrepreneur n'a rien fait pendant 6 ans, la dette est prescrite.

Par **Brudomi**, le **06/09/2012** à **19:11**

Merci pour votre réponse

Cet entrepreneur m'a juste envoyé un rappel il y a 5 ans et depuis le silence total